



MUSEE DEPARTEMENTAL BRETON

1 rue du Roi Gradlon-Quimper



1 groupe de 25 personnes : 8 euros par personne

Début des inscriptions : 1^{er} septembre 2025

Date limite des inscriptions : le mardi précédent les visites

RESPONSABLES DE LA SORTIE :

CATHERINE GARREC : 06 16 67 21 34

CHRISTINE LE DREAU : 06 85 64 58 50

3 VISITES GUIDEES

Le mercredi 15 octobre 2025 : *L'architecture sens dessus dessous*

A la découverte de ce bâtiment magnifique qui abrite les collections du musée départemental breton : le palais des évêques, qui renferme encore aujourd'hui de nombreux témoins de cet édifice élevé dès le XVI^{ème} siècle (la cuisine, la salle des Fresques, les appartements ou encore la tour de Rohan...).

Le mercredi 19 novembre 2025 : *L'archéologie au musée*

A la découverte, depuis la préhistoire et l'antiquité, de l'histoire de la Basse-Bretagne et de la vie des habitants à travers les collections du rez de chaussée du musée.

Possibilité de se rendre à Quimper par bus ALLER/RETOUR au départ de la gare routière.

Le mercredi 3 décembre 2025 : *Visite des réserves du musée.*

73 avenue Jacques le Viol Quimper
(Co-voiturage possible sur demande).

La réserve du musée conserve une partie des 65 000 œuvres du fonds départemental. Habituellement fermée au public, elle nous ouvrira exceptionnellement ses portes -et ses armoires- ; l'occasion de faire une visite à travers le temps dans ce lieu où reposent ces objets datant parfois de plusieurs siècles (tenues traditionnelles, statues, tableaux, mobilier...).

✂-----

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM(s) :Prénom(s) : N° carte(s) adhérent(s) :

DATE	PRIX	TOTAL
Mercredi 15 octobre	8	
Mercredi 19 novembre	8	
Mercredi 03 décembre	8	
Règlement joint :		

Joindre un chèque à l'ordre de « UTL PAYS BIGOUDEN » pour le montant de la réservation et inscrire au dos du chèque le numéro de(s) carte(s) à nous remettre aux conférences du mardi ou par courrier postal à UTL pays bigouden 45 rue Jean JAURES 29120 Pont L'Abbé. Le remboursement en cas de désistement ne sera possible que dans le cas d'un remplacement.